



Schweizer Casino Verband
Fédération Suisse des Casinos
Federazione Svizzera dei Casinò

Rapport annuel 2012

Fédération Suisse des Casinos

Fédération Suisse des Casinos
Effingerstr. 1
Boîte postale 593
3000 Berne 7

Tel. 031 332 40 22
info@switzerlandcasinos.ch
www.switzerlandcasinos.ch

I. Avant-propos du président

Le 1^{er} juin 2012, j'ai été élu par l'assemblée des délégués de la Fédération Suisse des Casinos comme nouveau président. Monsieur Daniel Frei, président de Congrès + Kursaal SA a, après six ans de travail fructueux au sein du comité dont quatre ans en tant que président de la FSC, remis sa démission à ce moment-là. Je remercie très sincèrement Daniel Frei de son soutien lors de la transition de la présidence.

Branche des casinos en 2012: nouveau recul des chiffres d'affaires, deux nouveaux casinos

Pour la branche des maisons de jeu suisses, l'exercice 2012 est caractérisé par le recul persistant du chiffre d'affaires (produit brut des jeux) et par l'ouverture des deux nouveaux casinos, à Neuchâtel et Zurich. Avec ses 21 maisons de jeu, le marché suisse est définitivement saturé. Les deux nouveaux casinos ont eu des effets d'éviction. Malgré l'ouverture de deux nouveaux casinos, le chiffre d'affaires 2012 de l'ensemble de la branche des casinos s'est réduit de 8,2% par rapport à l'exercice précédent. Aucun casino n'a réussi à tenir en 2012 le chiffre d'affaires de l'année précédente.

Cette évolution est pour l'essentiel imputable à l'émigration des clients: une nouvelle offre séduisante de jeux de hasard, qui ne sont pas soumis à une législation aussi sévère qu'en Suisse, est apparue ces dernières années en France, en Allemagne et en Italie, à proximité de la frontière suisse, ainsi que sur Internet – également depuis l'étranger. En outre, la force du franc suisse et les interdictions de fumer ont aussi contribué au recul du chiffre d'affaires.

A l'avenir, le législateur devra à nouveau se concentrer sur les objectifs initiaux, qui avaient été décisifs pour l'autorisation des maisons de jeu: les Suisses devraient jouer dans des casinos suisses contrôlés et surveillés, et non avec des offres étrangères échappant à tout contrôle. De cette façon, les recettes fiscales correspondantes restent en Suisse. La Confédération élabore actuellement une nouvelle loi sur les jeux d'argent. La Fédération Suisse des Casinos demande que celle-ci ne compromette pas la branche par une émigration accrue des clients vers des offres de jeux illégales ou étrangères. Les conditions cadres légales doivent permettre la mise en place d'une offre concurrentielle des maisons de jeu suisses, générant des recettes fiscales correspondantes pour l'AVS et pour le sport et la culture dans les cantons.

Les casinos ont rapporté 4,4 milliards de francs à l'AVS et aux cantons

Les contributions des maisons de jeu pour l'utilité publique sont impressionnantes. Depuis l'ouverture en 2002/3 jusqu'à fin 2012, les casinos ont rapporté 4,4 milliards de francs à l'AVS et aux cantons et de plus 280 mio. francs d'impôts sur le résultat. La contribution des casinos à l'utilité publique est parfaitement comparable avec celle des deux sociétés de loteries Swisslos et Loterie Romande. Les casinos versent leur contribution principalement à l'assurance vieillesse et survivants. Toute la population profite de ces prestations.

Christophe Darbellay
Président FSC

2. Produit brut des jeux PBJ

Casino	PBJ 2012 en mio CHF	Modification 2011/12 en %
Montreux	84.6	-9.5
Baden	92.2	-11.1
Bâle	71.2	-13.6
Mendrisio	63.7	-12.3
Meyrin	66.0	-2.0
Lugano	53.8	-21.1
Berne	57.1	-1.5
Lucerne	44.9	-6.9
Pfäffikon	36.7	-12.7
St. Gallen	36.9	-8.9
Locarno	23.4	-12.2
Fribourg	26.5	-3.6
Bad Ragaz	21.1	-10.3
Neuchâtel	2.4	-
Crans-Montana	18.1	-13.0
Courrendlin	18.0	-3.6
Schaffhausen	12.3	-4.3
Interlaken	12.1	-0.3
St. Moritz	3.1	-9.8
Davos	2.7	-0.1
Zürich	10.3	-
TOTAL	757.1	-8.2%

3. Impôt sur les maisons de jeu 2012

Casino	Impôt 2012 en mio CHF	Part AVS en mio CHF	Part canton en mio CHF
Montreux	47.9	47.9	
Baden	54.0	54.0	
Bâle	38.0	38.0	
Mendrisio	30.6	18.4	12.2
Meyrin	34.4	20.6	13.8
Lugano	26.5	26.5	
Berne	28.5	28.5	
Lucerne	21.1	21.1	
Pfäffikon	16.7	10.0	6.7
St. Gallen	16.7	16.7	
Locarno	9.9	5.9	3.9
Fribourg	10.7	6.4	4.3
Bad Ragaz	8.8	5.3	3.5
Neuchâtel	1.0	0.6	0.4
Crans-Montana	5.0	3.0	2.0
Courrendlin	7.4	4.4	2.9
Schaffhausen	4.9	3.0	2.0
Interlaken	4.9	2.9	1.9
St. Moritz	0.8	0.5	0.3
Davos	0.7	0.4	0.3
Zürich	5.2	5.2	
TOTAL	373.6	319.3	54.3

4. Nouvelle loi sur les jeux d'argent

Le 11 mars 2012, le peuple suisse a accepté à une grande majorité le nouvel article constitutionnel «Jeux d'argent en faveur de l'utilité publique». Avec cette contre-proposition, il a été possible d'empêcher une initiative lancée par la Loterie Romande qui aurait eu des conséquences extrêmement négatives pour les maisons de jeu. La FSC s'était fortement engagée et avec succès contre l'initiative de la Loterie Romande et en faveur de la contre-proposition qui permet une solution satisfaisante en ce qui concerne les intérêts des casinos. Vu le nouvel ordre constitutionnel l'ensemble du domaine des jeux d'argent (casinos, loteries, paris et les jeux d'adresse) est réglé dans une nouvelle loi sur les jeux d'argent. Pour la préparation de la nouvelle loi, la Confédération a mis sur pied, un groupe de travail dans lequel la FSC est représentée. Du point de vue de la FSC le but principal reste l'amélioration de la compétitivité des maisons de jeux.

5. Adaptation des appareils à sous

Au début de 2012, la CFMJ a demandé que certains appareils à sous soient adaptés à l'art. 33 alinéa 2 de l'ordonnance sur les jeux de hasard OJH. Des 4000 automates environ qui sont en exploitation, il y aurait selon la CFMJ environ 1600 appareils qui ne sont pas conformes à l'OJH.

La CFMJ exige des adaptations techniques des appareils à sous qui ne correspondent pas au standard international. Il en résulte de ce fait des coûts élevés pour l'adaptation ou, pire, les appareils ne pourraient plus être exploités. Ce qui dérange aussi dans ce cas, c'est que la CFMJ exige des adaptations sans avoir préalablement discuté avec la branche.

6. Tournois de poker

Le 26 septembre 2012, le parlement fédéral a accepté la motion «Autoriser les tournois de poker dans des conditions clairement définies». Le Conseil fédéral est ainsi chargé d'élaborer un projet de loi qui permette d'organiser dans des locaux publics, également en dehors des maisons de jeu, des tournois de poker avec petites mises et petits gains. Les tournois ne doivent pas être automatisés et non plus être organisés sur Internet.

La FSC veille à ce que la motion ne soit pas mise en pratique par une révision anticipée de la loi mais seulement avec la nouvelle loi sur les jeux d'argent. Jusqu'à ce moment-là, les tournois de poker en dehors des maisons de jeu restent interdits. La FSC veut en outre s'engager pour que les prestataires privés de tournois de poker ne soient pas privilégiés vis-à-vis des casinos et qu'ils soient soumis aux mêmes conditions strictes qui doivent aussi être contrôlées.

Le 31 août 2012, le Tribunal fédéral a décidé que les commissions prélevées lors de jeux de table, en particulier les taxes poker, soient considérées comme mises, fassent partie du produit brut des jeux et soient donc soumises à l'impôt sur les maisons de jeu.

7. Lutte contre le blanchiment d'argent / organisme d'autorégulation

Les directives réglementaires pour les casinos sont restées pratiquement inchangées en 2012. La révision de l'ordonnance sur le blanchiment d'argent promise par la CFMJ a de nouveau été ajournée vu que les travaux relatifs à la révision de la loi sur le blanchiment d'argent ne sont pas terminés (mots clés «tax crimes» et «PEP national»).

En 2012, le point fort de l'activité de l'OAR Casinos (organisme d'autorégulation des casinos suisses) était centré sur les conseils, la formation et la formation permanente avec un accent tout particulier sur les questions en rapport avec les obligations particulières de clarification (activité professionnelle, provenance des biens acquis, origine de la fortune, etc.). En outre, l'OAR Casinos a élaboré un modèle type pour les règlements intérieurs des casinos. En décembre, l'OAR a organisé un séminaire bien fréquenté concernant une implication plus grande dans la responsabilité pénale et de surveillance des membres de conseils d'administration et de directions ainsi que des Compliance Officers.

8. Organes de la Fédération

Comité

Le 1er juin 2012, le comité a été élu comme suit par l'assemblée des délégués pour la période 2012-2015:

Président: Christophe Darbellay, conseiller national, président PDC suisse

Représentants A Guido Egli, Grand Casino Lucerne
Peter Probst, Grand Casino Baden, vice-président
Gert Thoenen, Grand Casino Bâle

Représentants B Peter Bratschi, Casino Bad Ragaz
Gilbert Monneron, Casino Fribourg
Urs Holger Spiecker, Casino Admiral Mendrisio

Daniel Frei, président FSC depuis 2008, Max Geu, membre du comité depuis 2003 et Hubertus Thonhauser, membre du comité depuis 2003 ont démissionné pour le 31 mai 2012 après l'expiration de la durée du mandat.

Secrétariat

Marc Friedrich, responsable du secrétariat (100%)
Margit Martin Wyss, coordination du concept social (60%)
Beatrice Messer, assistante (40%)

* * *